



**I B P T**

## **INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

*COMMUNIQUÉ DE PRESSE*

### **L'IBPT communique un planning indicatif pour la mise aux enchères de la bande 800 MHz pour l'Internet mobile (4G)**

**Bruxelles, le 5 juin 2013 - L'IBPT a pour but de finaliser la mise aux enchères du dividende numérique en 2013 et communique aujourd'hui à cet effet un timing indicatif pour les candidats. Ceux-ci peuvent de la sorte également entamer des test techniques. Pour pouvoir attribuer le dividende numérique aux services de communications électroniques, des modifications s'imposent encore au cadre réglementaire.**

Selon le programme européen en matière de spectre radioélectrique, les Etats membres mettent en œuvre le processus d'autorisation de sorte que la bande 800 MHz<sup>1</sup> (également appelé le "dividende numérique") puisse être utilisée pour des services de communications électroniques. L'attribution de la bande pour des services de communications électroniques est cruciale pour la fourniture d'un Internet mobile rapide à la population.

Pour permettre l'attribution en Belgique, une modification du cadre réglementaire s'impose d'abord. Dans ce contexte, l'IBPT entamait fin 2012 une consultation publique, à la demande du Ministre Vande Lanotte, concernant un projet de loi modifiant la loi relative aux communications électroniques et un projet d'arrêté royal au sujet des conditions d'attribution et d'utilisation de cette bande de fréquences.

Les modifications au cadre réglementaire ont été votées au Parlement et seront publiées prochainement au Moniteur belge. Dès cette publication, l'IBPT mettra sur pied au plus vite l'organisation de la mise aux enchères de la bande 800 MHz.

L'IBPT communique d'ores et déjà aux éventuels candidats le timing **indicatif** suivant:

publication modification art. 30 LCE	juin 2013
publication arrêté royal 800 MHz	juin 2013
publication mémorandum d'information aux candidats	juillet 2013
invitation à la candidature	2ème partie d'août 2013
introduction des candidatures	2ème partie de septembre 2013
mise aux enchères	début novembre 2013
notification des droits	début décembre 2013

Vu que certains points d'action sortent complètement des compétences de l'IBPT, il n'est pas possible de garantir à l'heure actuelle que ce calendrier indicatif pourra réellement être respecté.

Il est important de signaler que les candidats potentiels ont la possibilité d'effectuer des tests techniques dans la bande 800 MHz. Les intéressés éventuels peuvent s'adresser à [auction2013@ibpt.be](mailto:auction2013@ibpt.be).

<sup>1</sup> Bandes de fréquences 791-821 MHz et 832-862 MHz

Pour de plus amples informations (journalistes), prière de contacter:

Dirk Appelmans  
Porte-parole  
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: [www.ibpt.be](http://www.ibpt.be)

IBPT

Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35

1030 Bruxelles

Tél. 02 226 88 88

Fax: 02 226 88 77

[info@ibpt.be](mailto:info@ibpt.be)